

Compte Rendu du CSI InSHS,
15 juin 2021
Voté le 28 septembre 2021

PREMIERE PARTIE DE LA JOURNEE en présence de F.-J. Ruggiu, directeur de l'InSHS, et des présidents de sections

La réunion, qui se tient en visioconférence, débute à 9H15

1. Points d'information (F.-J. Ruggiu)

1.1. Bilan du rapport de la Cour des comptes

F.-J. Ruggiu prend la parole.

L'InSHS a eu un audit de la Cour des Comptes (CC) qui a commencé en juin 2019 et a été finalisé début 2021. Cet audit, qui a pesé lourdement sur l'InSHS, sur des DR, sur des unités, etc., a un résultat final qui est double : d'une part, un relevé d'observations définitif de 113 pages, confidentiel ; et d'autre part un référé public qui a été mis en ligne, dans un souci de visibilité des travaux de la Cour des comptes.

Le référé parle très peu de l'InSHS en tant que tel. Cet état de fait me convient plutôt. En gros, il est noté que la place des SHS au sein du CNRS et de l'ESR s'est améliorée au cours des années précédentes. Il y est question de l'alliance Athéna, des infrastructures de recherche, des concours. C'est un document relativement succinct dont l'intérêt tient à ce qu'il ne met pas en avant de problèmes concernant l'InSHS.

Le relevé d'observations est beaucoup plus long et indique bien plus de choses. Je peux en présenter quelques éléments. L'idée générale est qu'il y a de nets progrès faits par l'InSHS, notamment au regard de la lisibilité des SHS dans la stratégie de l'établissement.

Le but de la Cour des comptes est de vérifier que l'argent public est bien employé. Elle doit donc vérifier que le CNRS applique bien la politique de l'État. Le rapport note que l'InSHS a déployé des efforts considérables pour définir une politique scientifique, qui comprend des priorités. Et elle note que cette politique scientifique est adossée à une politique d'allocation des ressources – ce qui est très positif.

Comme autre point positif, la CC note que l'InSHS accompagne le développement des établissements porteurs d'Idex et d'I-Sites. Il y a donc un accompagnement des universités dites « intensives de recherche », mais la cour note

que l'InSHS n'a pas renoncé à soutenir des unités d'excellence partout où il l'estime nécessaire. La CC note que l'InSHS a également mis en place une volontaire politique de réseaux, conformément à sa vocation d'organisme national.

Comme 3^{ème} point positif, elle note que l'InSHS n'est pas un institut national et qu'il n'a pas vocation à l'être. Mais elle note que l'InSHS a un rôle de pilote pour certaines thématiques (science ouverte, internationalisation, etc.).

⇒ Le positionnement de l'InSHS apparaît satisfaisant.

⇒ Concernant le 2^{ème} point, la CC remarque un positionnement « paradoxal ».

Par ailleurs, la CC appelle notre attention sur des points de vigilance :

1) Les indicateurs de mesure de l'impact des SHS. C'est un problème à la fois prégnant et récurrent. Quels sont ses indicateurs ? La bibliométrie existe, mais les indices sont fautifs. Par ailleurs, le CNRS s'est positionné en signant DORA, qui se met en retrait des indices bibliométriques. Mais par quoi les remplacer ? Indicateurs de réponse aux AAP (ERC, etc.) ; indicateurs de consultation de HAL-SHS, indicateurs de consultation d'OpenEdition (un des sites les plus visités au monde) ? Cette question est problématique, sachant que des indicateurs fautifs sont lus, diffusés, alors que d'autres indicateurs plus pertinents ne sont pas mis en avant.

2) La question de la place respective des ITAs et des chercheurs au sein des unités SHS. Les chercheurs représentent, dans les UMR, environ 20% des effectifs d'une unité (par rapport aux EC).

En revanche, en ce qui concerne les IT, la part des personnels CNRS est de plus de 50%.

Or, la CC note que se creuse un différentiel entre les efforts de recherche du CNRS et les efforts en termes de soutien du CNRS. Depuis quelques années, le recrutement des chercheurs au CNRS s'est stabilisé (on recrute presque autant de chercheurs qu'il y a de départs) en SHS, alors que le nombre des IT continue à descendre. La CC s'interroge sur les raisons qu'a l'InSHS de maintenir une préférence pour une entrée de chercheurs plutôt que d'ITs. Depuis quelques années, l'InSHS fait en effet le choix de recruter plutôt un peu plus de chercheurs et un peu moins d'IT. Il se trouve, en effet, que l'InSHS couvre beaucoup de sections et doit donc maintenir un certain niveau de recrutement des chercheurs de façon à ce qu'il y ait un nombre minimal de concours ouverts

dans chacune d'entre elles (entre 2 et 3 au moins). Et donc ce sont les ITs qui souffrent de ce recrutement. La CC nous rappelle que l'InSHS, c'est aussi ces ITs ce qui est tout à fait juste. Donc c'est un point de vigilance pour l'avenir.

- 3) La CC note que l'internationalisation est un effort à renforcer. La CC note les efforts déployés par l'InSHS pour encourager ses chercheurs à la mobilité (UMIFREs, etc.). Mais il y a pour elle un déficit de présence des chercheurs français à l'étranger. Il y a également une faiblesse dans l'attractivité de la recherche française. Même si le CNRS recrute beaucoup d'étrangers, la CC note que dès lors qu'on exclut les Italiens, la proportion devient beaucoup moins forte. La CC appelle donc à intensifier les efforts dans le sens de l'internationalisation.
- 4) La CC a noté une certaine inertie dans l'allocation des moyens. L'InSHS a un budget conséquent, mais ce budget met peu l'accent sur les projets et plutôt sur les dotations de base des unités (par rapport à d'autres instituts du CNRS). La CC s'interroge sur ce modèle d'allocation des recherches.

Ce sont les principaux points de vigilance notés par la CC. C'est un regard extérieur qui n'est pas anodin, qui traduit à la fois les attentes, les interrogations, les doutes, de parties extérieures de l'État. L'avantage du regard de la CC, c'est précisément qu'il est extérieur.

Il est toutefois important que le référé n'ait pas remis en cause les options prises par l'InSHS, ni les grandes orientations définies. C'est donc un bilan plutôt très positif (surtout par rapport au dernier rapport de 2012).

Discussion :

D. Cartron : Quelle va être la réaction du CNRS à l'égard du recrutement d'ITs, sachant qu'on ne peut pas recruter moins de chercheurs ? En un certain sens, la balle est renvoyée dans le camp du ministère.

F.-J. Ruggiu : Certes, nous avons atteint un seuil plancher en matière de recrutement de chercheurs ; mais en réalité, en ce qui concerne les ITs, il y a quelques marges de progression. Une politique RH va être mise en place pour identifier les priorités. Il est clair que nous avons besoin d'ITAs. Il y a eu en gros une perte de 300 postes d'ITs en 10 ans.

Et certes, ces contraintes ne sont pas dues à l'InSHS, ni au CNRS.

D. Cartron : c'est justement un argument vis-à-vis de Bercy. La BAP D est particulièrement touchée (-20% en 10 ans).

O. Coutard : La CC enjoint aussi le CNRS à choisir entre un concours national ou un concours propre à l'institution qu'est le CNRS, auquel cas les priorités scientifiques du CNRS s'imposeraient.

F.-J. Ruggiu : Il n'y a pas de doute que le concours se fait en lien avec le CNRS, où le concours se fait en fonction des grandes priorités de l'organisme. Les chercheurs du CNRS pèsent relativement peu dans les UMR. L'enjeu pour le CNRS est donc qu'il y ait une politique de différenciation et de complémentarité du CNRS par rapport aux universités. Si on intervenait sur toutes les priorités, alors le rôle du CNRS par rapport aux établissements ne serait plus le même. Et l'InSHS se diluerait et son utilité se perdrait. Il faut donc que les concours soient orientés (fléchages, coloriations – ou peut-être par le jury d'admission). La situation particulière de l'InSHS oblige à une politique de différenciation.

O. Coutard : Que faut-il faire, que faut-il changer pour que la CC des comptes ne se pose plus ces questions ?

F.-J. Ruggiu : Ce n'est pas sûr qu'il faille changer quelque chose. La CC souligne aussi que l'InSHS a les outils pour mener sa politique.

E. Massicard : La cour des comptes appelle à plus d'internationalisation, mais comment envisage-t-elle cette internationalisation ? Plusieurs dimensions très différentes ont été mentionnées : attractivité des concours auprès des chercheurs étrangers ; présence des chercheurs français dans les UMIFRE ou autres à l'étranger ; publications dans des supports non français. Cela est très différent également au niveau des dispositifs à renforcer.

F.-J. Ruggiu : La CC note que l'internationalisation doit être nuancée selon les disciplines. Elle appelle à renforcer les dispositifs. Elle note que le SMI est un très bel outil, mais le nombre de dossiers déposés reste faible (car les moyens disponibles sont faibles). Elle appelle aussi à mieux exploiter les potentialités des UMIFREs. Elle encourage aussi un rapprochement avec les IEAs pour la mobilité entrante. Elle appelle aussi à intensifier les engagements à l'égard de l'Europe. Car le nombre de dépôts reste faible. La Cour nous invite donc à intensifier notre action pour obtenir des projets européens.

J.-C. Peyssard : Concernant la construction et l'impact de nouveaux indicateurs alternatifs à la bibliométrie, on demande toujours à l'InSHS d'intervenir dans le débat public, de participer à la mise en place des politiques publiques. Comment pourrait-on mesurer cela, notamment en lien avec la science ouverte ?

F.-J. Ruggiu : Sur ce type d'actions, à part quantifier le nombre de missions réalisées par les unités en termes d'évaluation de politiques publiques, ce n'est pas évident. Et en plus, il faudrait agréger des données très disparates.

Certes, on pourrait définir des indicateurs et réunir des données, mais elles seraient partielles et très dispersées, pour donner une image qui resterait très parcellaire.

J.-C. Peyssard : les indicateurs bibliométriques sont par ailleurs très contestés tout en étant utilisés. On note une incapacité chronique à fournir des indicateurs permettant de répondre à ce type de questionnement.

F.-J. Ruggiu : Oui, c'est une question dont on discute depuis 2010, mais nous n'avons toujours pas réussi à construire des indicateurs pertinents.

F. Langue : Je m'interroge : quel rapport cela a-t-il avec la politique de site ? Et quel rapport avec les IEAs, sachant qu'un chercheur CNRS ne peut pas déposer un dossier auprès d'un IEA ?

F.-J. Ruggiu : le rôle des IEA est de faire de la mobilité entrante. Dans leur très majorité, cela ne s'adresse pas à des collègues français.

Sur la politique de site, la CC note que la moitié des unités de l'InSHS sont dans des établissements IDEX/I-sites et que l'autre moitié n'y est pas. Pour l'instant, la CC ne le reproche pas au CNRS, puisque l'InSHS a défendu l'idée qu'il fallait défendre l'excellence où qu'elle se trouve.

N. Aveline : La Cour des comptes s'est-elle prononcée sur les liens avec le monde économique ?

F.-J. Ruggiu : Oui, d'ailleurs, le pôle valorisation de l'InSHS est très actif. Mais la CC note que ce sont des efforts mesurés. La CC appelle à intensifier ces efforts même si elle note que nous avons une capacité d'entraînement. Mais ce n'est pas un point sur lequel la CC s'est particulièrement penchée. Il y a par ailleurs de fortes demandes en SHS de la part de certains acteurs économiques, de grands groupes industriels.

1.2. Questions d'actualité

1.2.1 À propos des concours DR dits « externes ».

Ont été ouverts, en 2020 et 2021, un ensemble de concours ouverts à des chercheurs qui n'étaient pas déjà membres du CNRS.

En 2020, le concours a été un succès. Une chercheuse a été recrutée en SHS. Le constat provisoire qu'on peut en tirer, c'est que ce concours fait entrer des collègues un peu plus seniors.

N. Vienne-Guerrin : Certes, mais des questions se posent sur les modalités de diffusion de ces offres de concours.

F.-J. Ruggiu : Il est difficile d'en dire plus.

B. Ambroise : Est-ce à dire que le recrutement des DRs externes était vraiment impossible avant ?

F.-J. Ruggiu : Non, c'était possible – à condition de mettre des supports attribués à l'InSHS pour le concours chercheur sur des DR2. C'était le cas une fois tous les 2 ans, à peu près, le plus souvent en section 37. Mais le problème est lié au fait que nous avons un même outil (le concours DR) pour effectuer deux opérations différentes (promouvoir les CR, recruter des DR externes). Le support qui est mis en DR2 ne l'est pas en CR.

B. Ambroise : Dispose-t-on d'éventuels chiffres relatifs aux taux de pression concernant ces concours ? C'est quelque chose de très demandé par la communauté.

F.-J. Ruggiu : Pour l'instant, non, on n'a pas vraiment les chiffres.

1.2.2. Sur l'affectation des ITs

Grâce à un travail très fin d'analyse, on a pu opérer un desserrement des CDDs
Il y a 38 postes mis au concours cette année. C'est un volume faible, sachant qu'il y a 300 unités à l'InSHS. On est donc dans une situation peu satisfaisante.

Dans l'idéal, nous devrions avoir une politique d'affectation des IT pluriannuelle. Mais nous nous heurtons à plusieurs problèmes : d'une part, les campagnes d'emploi au CNRS ne sont pas pluriannuelles, mais elles sont atomisées

(Noémie de printemps, d'hiver, recrutements, CDD, etc.). Par ailleurs, nous devrions construire cette politique d'emploi avec les co-tutelles. Enfin, il y a les cycles de carrière et les cycles familiaux qui interviennent de manière indépendante. De telle sorte qu'en pratique, c'est très difficilement faisable.

Nous avons néanmoins des principes, et des priorités : TGIR, MSH, etc. Les arbitrages entre les UMRs viennent après. Un autre principe est d'avoir un équilibre entre les différentes familles de métier. Par ailleurs, des arbitrages se font en urgence. D'où les mécontentements, etc.

D. Cartron : Le faible nombre d'ITAs en BAP D les conduit à se détourner de leur cœur de métier. Faut-il en venir à multiplier ces ITs par unité, et décider que certaines unités n'en aient pas ? Bien sûr, il s'agit de gérer la pénurie. Par ailleurs se pose la question, lors des concours internes, de devoir choisir entre la titularisation des CDDs ou la promotion de titulaires.

F.-J. Ruggiu : Je comprends votre point, mais c'est surtout à la DRH qu'il faut s'adresser.

1.2.3. PIA 4

Il y a 2 appels PIA en cours.

1) Appel « Excellence ». Dans ce cadre, le CNRS a été destinataire de la quasi-totalité des projets déposés, car les tutelles ont souhaité afficher ce partenariat. Les projets en question sont très différents – parfois, la dimension recherche est très faible, parfois elle est très forte. Tous les établissements qui ont demandé le partenariat du CNRS l'ont reçu.

2) Appel « Programme équipement prioritaire de recherche » (PEPR). Cet appel PEPR a deux volets : PEPR stratégie d'exploration et PEPR stratégie d'accélération.

Le PEPR stratégie d'accélération (portant notamment sur la cybersécurité, le développement de l'énergie décarbonée, etc.) vise à encourager le développement de partenariat avec des partenaires socio-économiques.

Le PEPR stratégie d'exploration est plus tourné vers la recherche (avec 1 milliard pour développer certaines thématiques). Pour l'appel PEPR stratégie d'exploration, l'État a souhaité confier aux organismes de recherche ces thématiques exploratoires (« sciences du comportement »). Actuellement, l'InSHS travaille plus particulièrement à l'élaboration de 4 réponses (concernant les sciences du comportement, le patrimoine

du futur, l'évaluation des politiques publiques, et le thème « Commémoration, mémoire, résilience »). La date de rendu est le 23 juillet 2021. PS : Le ministère a présélectionné en SHS les projets HELPP concernant l'évaluation des politiques publiques et Codex concernant les sciences du comportement dont les porteurs ont été invités à rendre un projet définitif.

M. Russo : Comment les jurys internationaux vont-ils se mettre en place ?

F.-J. Ruggiu : C'est l'ANR qui va s'en charger. Cela échappe totalement aux établissements.

J.-C. Peyssard : Comment ont été choisis les unités et projets qui se présentent ?

F.-J. Ruggiu : Pour l'instant, les unités ne sont pas concernées. L'enjeu est de rédiger une proposition. Le CNRS a simplement réuni un ensemble d'établissements. Car c'est une opération de structuration. On ne descend donc pas encore vers les unités.

1.2.4. Mise en place de la LPR.

Pour l'instant, les premières mesures salariales sont en train d'être mises en place, notamment au niveau des primes. Des chiffres officiels et définitifs sont sortis concernant la réévaluation des primes du premier groupe. L'IFSIC va faire l'objet de discussions l'année prochaine.

L'ANR va aussi être réformée : 1) plus d'argent va être donné à l'ANR afin d'augmenter le taux de succès (en passant de 17-18% à plus de 20%) ; 2) va être opérée une réforme des panels de l'ANR en ce qui concerne les SHS. Jusqu'ici, il y avait 4 panels qui étaient relativement contraignants. Le choix a été fait de se diriger vers des panels proches de ceux de l'ERC, qui vont permettre à l'ensemble des disciplines de candidater de manière plus aisée.

Dans le sillage de la LPR, il va également y avoir une augmentation des délégations au CNRS (*1,5), qui va de pair les augmentations de CRCT.

Deux derniers objectifs sont à mettre en place : les contrats de projet (encore appelés CDI de « chantier ») ; les chaires de Directeur de recherche/Professeur junior (le projet de décret circule, permettant de le mettre en place). Lorsque ce décret sera pris, le CNRS mettra en place ces chaires de directrice/directeur junior. La position

d'A. Petit est de mettre en place des chaires en lien avec les universités, soit des chaires dont la dotation finale sera mise en place par les universités.

N. Vienne-Guerrin : Il me semble qu'on va vers de plus en plus d'individualisation, notamment au niveau des primes.

E. Massicard : 1) Quel est horizon de la réforme de l'ANR ? Est-ce 2022 ? 2) Est-ce que l'augmentation des délégations CNRS sera « compensée » par des recrutements d'enseignants-chercheurs ?

F.-J. Ruggiu : C'est ce que j'ai compris à propos de la réforme de l'ANR. Sinon, en ce qui concerne les délégations CNRS, elles ne sont pas vraiment compensables, puisqu'une personne en délégation ne quitte pas son poste.

N. Vienne-Guerrin : Certes, mais la sous-dotation des universités est telle que certains collègues ne peuvent pas prendre de CRCT ou de délégations.

I. Luciani : Le « poste final » donné par l'université pour les chaires junior, c'est sur le « quota » de postes pérennes de l'université, ou c'est une création de postes ?

F.-J. Ruggiu : J'avoue que ce point n'est pas clair pour moi à ce stade.

1.2.5. Politique de simplification des tutelles

Il s'agit, à la demande d'A. Petit, de distinguer les modalités d'intervention pour définir une tutelle principale et une tutelle secondaire. L'idée est que la tutelle secondaire se mette en retrait sur un certain nombre d'actions, notamment au niveau des actes qui demandent des signatures multiples, afin de simplifier la gestion des unités. L'idée générale est donc d'aller vers moins de tutelles pour les unités et une simplification de la gestion.

L'InSHS a été un peu touchée par cette décision. Il arrivait que nous ayons des tutelles avec un ou deux enseignants-chercheurs. Il y a eu une réduction du nombre des tutelles, mais qu'on ne peut pas vraiment quantifier. L'intérêt est de simplifier la gestion des unités, sans enlever l'intérêt de la présence de 2 ou 3 collègues. Il n'y a pas vraiment d'objection.

Une question se pose toutefois : est-ce que le CNRS peut être tutelle secondaire d'une unité ? C'est une option qui, jusqu'ici, n'a pas été retenue.

N. Aveline : Ne devrait-il pas y avoir un impact financier pour les unités, si les tutelles secondaires ont moins de poids dans les décisions ?

F.-J. Ruggiu : De fait, quand un établissement est une tutelle secondaire, c'est que les dotations qu'ils donnaient étaient très faibles (à quelques exceptions près).

M. Russo : Je reviens sur la question des CRCT et des délégations, les choses vont très vite et on est sorti du calendrier du CNU. Le processus a donc échappé au CNU puisque la redistribution s'est faite au niveau de l'établissement uniquement.

F.-J. Ruggiu : L'argent vient du MESRI : 1 million donné au CNRS pour augmenter le nombre de délégations (et 1 million donné aux établissements pour augmenter le nombre de CRCT). Cet argent devrait être à nouveau disponible en 2022. Donc, l'année prochaine, il devrait être annoncé dès le départ que les possibilités de délégations et de CRCT sont plus larges.

Concrètement, au CNRS, cela a permis d'augmenter le taux de succès ordinaire. En l'occurrence, plus de 80% des demandes ont été retenues.

2. Intervention Estelle Carciofi & O. Berné : lab 1.5.

Présentation du lab 1.5. devenu GDR. [Voir présentation .pdf en annexe]

L'objectif du projet est de réduire l'impact des activités scientifiques sur le climat.

Discussion :

N. Vienne-Guerrin : qu'est-ce que cela change d'être en GDR ? Cela institutionnalise la démarche ?

O. Berné : Oui, et cela donne une légitimité, puisqu'il y a déjà par là une forme de reconnaissance par les pairs. Et on reconnaît l'importance du projet du point de vue scientifique. C'est aussi une reconnaissance du fait que c'est un travail réalisé d'un point de vue professionnel.

Quand on a créé ce projet il y a 2 ans, personne n'imaginait qu'on aurait cette reconnaissance.

C'est aussi un moyen d'obtenir des financements.

L'adhésion se fait au niveau individuel.

N. Chaabane : Y-a-t-il des initiatives qui, prises au niveau d'un laboratoire, peuvent être partagées avec Lab 1.5. ?

E. Carciofi : Oui, il y a une page sur le site web qui permet de signaler les « initiatives ».

O. Berné : Un des principes fondateurs était précisément de partager les informations.

E. Massicard : Pourriez-vous revenir sur les inégalités de genre par rapport à l'avion ?

O. Berné : On obtient le même type de graphique (voir document), mais avec un décalage vers le bas : les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes en termes de publications, mais toutes choses égales par ailleurs, c'est le même résultat.

D. Cartron : La seule variable avec un effet, c'est les femmes avec enfants de moins de 5 ans, qui volent moins. Cela, c'est toutes choses égales par ailleurs – sachant qu'il y a moins de femmes DR (lesquels volent plus).

N. Vienne-Guerrin : Cela nous invite aussi à nous interroger sur les modalités de l'internationalisation : pousser à faire de l'international, cela invite à voyager. Cela interroge l'internationalisation.

O. Berné : Oui, tout à fait. C'est quelque chose qui est beaucoup discuté. En effet, les critères actuels de compétition incitent à augmenter l'empreinte carbone.

E. Massicard : Il me semble irréaliste de vouloir arrêter la compétition dans la recherche – ne faut-il pas faire avec la compétition, mais mieux ?

O. Berné : Mon sentiment, à titre personnel, c'est que la compétition dans la recherche, c'est sain, mais qu'on est arrivé à un stade où il y a trop de compétition, ce qui entraîne de multiples inégalités (concernant les femmes, la bureaucratie, etc.).

E. Massicard : Je suis complètement d'accord sur le « trop de compétition » et ses effets délétères. Je dis juste qu'il me semble difficile de décréter : « maintenant on limite la compétition » ou d'attendre que cela se fasse.

O. Berné : Certainement, mais évaluer autrement que sur le nombre de publications, c'est déjà un premier pas.

G. Volpe : Le problème n'est pas la compétition qui est une chose saine, surtout si c'est une compétition coopérative. Le problème, c'est de publier moins et mieux ; aujourd'hui on est obligé de publier trop et souvent mal.

O. Berné : Peut-être ; ce qui me semble important, c'est de souligner qu'on peut se réapproprier ce genre d'institutions, en ne faisant pas certaines choses.

B. Ambroise : Peut-on aussi prendre en compte l'empreinte énergétique liée à l'usage du numérique, notamment avec son explosion en temps de pandémie ?

O. Berné : Oui, on peut le faire, suivant différentes modalités. Par exemple, si on annule une conférence en la remplaçant par une visio-conférence, on a une diminution d'un facteur de 1000 à 2000. Donc si on réduit tous les vols et qu'on les remplace par des conférences Zoom, l'empreinte sera de fait très diminuée.

F.-J. Ruggiu : Je voudrais simplement signaler que l'InSHS, à l'initiative de Stéphanie Vermeersch et en lien avec nos collègues, a recruté une stagiaire pour faire le bilan carbone de l'Institut ainsi que de l'INP et de l'INC. Et je voudrais aussi attester du souci de ces problématiques partagé par la direction du CNRS : toutes ces questions sont partagées à tous les niveaux du CNRS.

3. GT « Inégalités » (M. Russo & B. Ambroise)

[Voir présentations en annexes]

DEUXIEME PARTIE DE LA JOURNEE : SESSION FERMEE

Reprise à 14H10.

4. Votes du relevé de conclusions & du CR.

16 personnes votent : unanimité en faveur du Relevé de Conclusions

16 personnes votent : unanimité en faveur du compte-rendu de la séance précédente (CR)

5. Mode de diffusion des Comptes Rendus

Discussions

6. Questions diverses

7. Points d'actualités

8. Motions :

- Concernant le CNU : Discussion puis vote à l'unanimité.
- Sur la politique de fléchage et d'affectation des postes de chercheurs.

9. Note du groupe IA et SHS.

Annexes

1. Présentation Lab 1.5.

2. Présentation du groupe de travail « Inégalités ».

2.1. Présentation sur les inégalités hommes/femmes [intégrer les notes de Michela]

2.2. Présentation de la réflexion sur les inégalités territoriales en matière de recherche en SHS.

L'idée initiale est d'avoir un état des lieux informé de la répartition actuelle des forces et faiblesses de la recherche en SHS du point de vue territorial et géographique, de manière à établir un diagnostic et, le cas échéant, une réflexion prospective. => Dimensions cognitive et pratique.

Un modèle offert par des géographes : « Vers une désertification scientifique et universitaire du territoire français ? »

Cette carte vaut pour les investissements en recherche en général ; l'idée est de faire la même chose pour les SHS en particulier, en prenant d'autres paramètres, pour croiser différentes cartes, notamment celles de :

- la répartition territoriale des universités (SHS) en fonction des nouveaux regroupements ;

- la répartition territoriale des Unités CNRS en SHS ;
- la répartition territoriale des Unités INED, IRD, EHESS (autres ?), en SHS ;
- la répartition territoriale des MSH ;
- la répartition territoriale des crédits de l'InSHS ;
- la répartition territoriale des IDEX, LABEX, etc. ;
- la répartition des chaires d'excellence en SHS (s'il y en a) + « tenure tracks » (?) ;
- la répartition territoriale des chercheurs CNRS en SHS + ITA (avec prise en compte des flux) ;
- dispersion territoriale des revenus/ménage ;
- répartition territoriale du nombre d'étudiant-e-s en SHS ;
- Projets ERC, ANR, etc. obtenus en SHS ;
- Autres ? (Mais déjà bcp d'éléments)

⇒ 2 problèmes :

- 1) Nous n'avons pas, dans le groupe de travail, toutes les compétences techniques et scientifiques nécessaires pour agréger les données et construire ces cartes. Solution : nous adjoindre les compétences d'une personne qui travaille déjà sur ces questions, qui a déjà certaines données, et qui cherche déjà à les croiser. Nous avons pris contact à cet égard avec une spécialiste, considérée comme experte extérieure, qui avait précisément contribué à l'article cité et qui est bien connue au CNRS : Marion Maisonobe, CR CNRS , GéoGraphie-Cités (UMR 8504). Après une discussion passionnante, celle-ci a accepté le principe de collaborer avec le GT « inégalités » du CSI.
- 2) Il faut récupérer les données : plusieurs sont publiques ou déjà connues et répertoriées par M. Maisonobe. Mais nous ne disposons pas de certaines autres, notamment la répartition budgétaire des crédits du CNRS par unités (ou au moins par délégation régionale) – serait-il possible d'en disposer ?

A partir de là, on pourra établir un état des lieux, en comparant l'état des forces en SHS selon les territoires, permettant de porter une sorte de diagnostic rapide sur les effets des politiques engagées depuis 10 ans, en utilisant plusieurs travaux déjà

existants. Notre objectif est aussi d'envisager à partir de ce bilan une réflexion prospective, en essayant de bâtir une projection des effets de la LPR sur le plan territorial.

On peut notamment repartir de l'hypothèse du groupe de géographes déjà cités : selon eux, les politiques menées dans l'ESR depuis 10 ans remettent en cause la politique d'aménagement du territoire visant à une plus grande égalité entre les territoires ; au contraire, on observerait une aggravation des inégalités, qui tient à plusieurs facteurs. Par exemple, si on prend en compte l'ensemble de l'ESR (et pas seulement les SHS), seules 5/18 régions bénéficieraient des investissements d'excellence et Paris s'opposerait par ailleurs au reste de toute la France. Plus encore, on note d'énormes disparités au sein de la région parisienne. (Qu'en est-il dans le cas spécifique des SHS ?).

Leur hypothèse prospective est qu'on s'orienterait vers une politique de déséquilibre entre métropoles, avec un risque de renforcement des inégalités de traitements/salaires/primes, lesquels vont de plus en plus dépendre des établissements et donc de leur budget ; un autre risque est de déconstruire le rôle moteur que jouent les établissements d'ESR locaux dans les dynamiques territoriales locales, notamment en matière de formation et de lien avec le monde entrepreneurial, au profit d'une recherche de plus en plus appliquée en fonction des demandes (et donc des financements) des conseils régionaux.

Ces géographes indiquent que l'exemple allemand aiderait à la projection, puisque depuis 20 ans, on observe en Allemagne une politique de concurrence entre établissements qui a surtout conduit à une dégradation des conditions de travail et une perte de répartition des compétences.

Ce ne sont là que des hypothèses pouvant le cas échéant être contredites. On peut aussi imaginer partir d'autres hypothèses.

Une hypothèse de travail qui intéresse probablement l'InSHS, car elle a fait l'objet de discussions récurrentes entre nous, est celle d'une concentration de plus en plus grande des chercheurs en région parisienne. C'est une hypothèse qui semble intuitivement juste, mais, précisément, après en avoir discuté avec M. Maisonobe, qui faisait référence à un travail en cours avec G. Cabanac, il semblerait que, sur le long terme, ce ne soit pas aussi évident (du moins en termes de chercheur-e-s). C'est donc une hypothèse à affiner et à confirmer en ce qui concerne les SHS spécifiquement.

En tout cas, nous pensons qu'un tel travail de cartographie de la répartition des forces de l'ESR en SHS permettrait à la fois de comprendre certaines dynamiques de recherche, certains rapprochements entre différents acteurs, mais aussi de repérer des dynamiques de développements inégalitaires, contribuant à accroître des déficits déjà existant plutôt qu'à les résorber. Et à supposer que la politique de l'InSHS, notamment grâce à des fléchages, des coloriations ou d'autres instruments, vise à corriger certains déséquilibres, nous pensons que ce type d'état des lieux fournira une base de réflexion intéressante.

Pour y parvenir, je l'ai dit, nous avons besoin d'un certain nombre de données pour essayer de construire les graphiques d'ici fin 2021 ; mais nous sommes également prêts à discuter de nos hypothèses, des paramètres à retenir, etc., ou à recueillir toute information pertinente à cet égard (par exemple : selon quels principes se fait la politique de site à l'InSHS, ou les fléchages vers des laboratoires ou certaines thématiques, etc.).

Merci de votre écoute et de vos propositions.